



Madame, Monsieur,

Le questionnaire ci-joint de L'Enquête Sectorielle Annuelle a été allégé, en comparaison avec les questionnaires qui étaient envoyés il y a quelques années, depuis la mise en application de la démarche de simplification développée par l'administration. Il ne vous est en effet plus demandé de transmettre à l'Insee, dans le cadre de cette enquête, les principaux éléments relatifs au compte de résultat ni au tableau des immobilisations de votre entreprise.

Pour produire et diffuser les statistiques relatives à ces éléments (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, etc.) l'Insee mobilise à présent les informations que vous avez déjà envoyées à la Direction générale des finances publiques dans le cadre de l'annexe comptable de la liasse fiscale.

L'utilisation par l'Insee, **aux seules fins de production statistique**, d'informations détenues par d'autres administrations est une pratique déjà ancienne notamment dans les domaines de l'emploi, des échanges extérieurs ou des comptes des entreprises ; cette pratique se renforcera encore à l'avenir et la charge de réponse statistique des entreprises s'en trouvera donc diminuée.

Les garanties de confidentialité vis-à-vis de vos données comptables ne sont pas affectées par cette nouvelle pratique. En effet, ces données sont couvertes par le secret statistique auquel tout agent de l'Insee est strictement tenu.

A l'occasion du traitement **statistique** des données comptables annexées à votre liasse fiscale, les agents de l'Insee **pourront être amenés à vous contacter**, pour s'assurer qu'un montant qui apparaîtrait surprenant n'est pas dû à une erreur matérielle mais renvoie bien à la réalité économique de votre entreprise. Les informations **collectées par l'Insee dans ce cadre** resteront **confidentielles**. En particulier, elles ne seront **pas communiquées** à la Direction générale des finances publiques.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général des finances publiques

Bruno Parent

Le Directeur général de l'Insee

Jean-Luc Tavernier